POUR LE PAIEMENT DES ARRIERES DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD (EN PROCEDURE D'URGENCE)

1.Objet

Dans le cadre du renforcement des structures d'encadrement des jeunes, le Maire de la Commune d'AKOM II, lance pour le compte de la Commune d'AKOM II, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour LE PAIEMENT DES ARRIERES DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

2.Consistance des prestations

Le programme architectural du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ) d'arrondissement d'AKOM II, objets du présent Appel d'Offres, comprend (1) salle polyvalente, cinq (5) bureaux, trois (3) ateliers, des toilettes et des zones de circulation sur une emprise globale de 756,8 m2. Les travaux regroupés en deux phases comprennent notamment : Tranche Ferme (Phase 1) :

– Lot N° 1: Travaux Préliminaires
– Lot N° 2: Fondations
– Lot N° 3: Béton Armé en Elévation
– Lot N°4 : Maçonnerie

– Lot N° 5 : Charpente Et Couverture
Tranche Conditionnelle (Phase 2) :
– Lot N° 1 : Faux Plafond
– Lot N° 2 : Revêtement Scelles
– Lot N° 3 : Menuiserie Bois
– Lot N° 4 : Menuiserie Aluminium
– Lot N° 5 : Menuiserie Métallique
– Lot N° 6 : Peinture-Vitrerie
– Lot N° 7 : Etanchéité
– Lot N° 8 : Electricité
– Lot N° 9 : Fluides
– Lot N° 10: Dallage et Enduits
– Lot N° 11: VRD

3.Cout Prévisionnel
Le cout prévisionnel des travaux à l'issue des études travaux préalable est de cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille (59 991 000) Francs CFA Toutes Taxes Confondues

4.Participation et origine
La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés et entreprises de droits camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et du génie civil.

5.Financement
Le financement est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINJEC, Exercice 2023 et suivants, imputation 57 27 100 02 641802 523313 821

6.Consultation du Dossier
Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune D'AKOM II.

7.Acquisition du Dossier
Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis au

secrétariat de la commission interne de passation des marchés publics de la commune D'AKOM II, sur présentation de l'originale d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la commune D'AKOM II d'une somme non remboursable de **Cinquante Milles (50.000) francs CFA.**

8.Remises des offres
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Commune D'AKOM II, **au plus tard le 14/07/2023 à 11 Heures** précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007bis/AONO/CA II/CIPM/2023 DU 08/06/2023 POUR LE PAIEMENT DES ARRIERES DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD (EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9.Delai de Livraison
Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de cent cinquante (150) jours, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats. Les travaux seront exécutés dans l'Arrondissement d'AKOM II département de l'Océan Région du Sud

10.Cautionnement Provisoire
Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt (1 199 820) F CFA. Le Cautionnement provisoire devra être valide pendant cent cinquante (150) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L’absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraine l’élimination de l’offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d’office au-delà du trentième (30e) jour après l’expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n’ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.
Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

11.Recevabilité des Offres
Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l’Appel d’Offres.
Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l’Avis d’Appel d’Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d’Appel d’Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l’absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d’assurance agréée par le Ministère chargé des Finances

12.Ouverture des Plis
L’ouverture de tous les plis se fait en un seul temps **le 14/07/2023 à 12 Heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marches Publics D’AKOM II.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d’ouverture ou s’y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

13.Critères d’évaluation
Critère éliminatoires
– Absence ou non-conformité de l’une des pièces du dossier

administratif ;
– Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
– Note technique inférieure à 11 sur 13 des critères essentiels.
– Absence d'un prix unitaire quantifié,
-Absence de la caution de soumission

Critère essentiels
Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO :
– Présentation générale de l'offre oui/non ;
– Qualification et expérience du personnel technique oui/non ;
– Moyens matériels
oui/non ;
– Propositions techniques et méthodologiques oui/non ;
– Les références du soumissionnaire
oui/non ;
– Délai d'exécution
oui/non ;
– Solvabilité financière
oui/non.
Pour être éligible, à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et au moins 11 des 13 critères essentiels.

14.Attribution
Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et conforme aux critères éliminatoires et essentiels.

15.Durée Validité des Offres
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant

une durée de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service de la mairie d’ AKOM II dès publication du présent avis.

AKOM II Le 08-06-2023

Le MAIRE

ELISABETH II MEKA EPSE ATEBA MBALLA